

Décembre 2018

Avis de changements apportés au programme de gestion de l'actif Profil^{MC}

Voici les changements qui seront apportés aux frais de notre programme Profil le ou vers le 1^{er} mars 2019 :

- Réduction des frais du Fonds de titres à revenu fixe Profil
- Modification du barème des frais de conseil du programme

CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

Aucune mesure n'est requise de votre part. La plupart des clients verront une réduction générale ou ne verront aucun changement dans les frais totaux payés avant taxes (frais payés directement par vous ou selon votre part des frais du fonds). Les clients ayant un actif de moins de 250 000 \$ verront, dans la plupart des cas, une augmentation des frais totaux payés avant taxes.

Les frais de conseil du programme continueront d'être déduits de votre actif dans le programme Profil, comme l'indique le dernier prospectus simplifié Profil. Veuillez noter que le prospectus simplifié du Programme de gestion de l'actif Profil sera modifié afin de refléter ces changements. Si vous investissez au moyen d'un programme de prélèvements automatiques (PPA), vous devriez recevoir une copie du nouvel aperçu du fonds et de la modification au prospectus si vous avez précédemment demandé à en recevoir la mise à jour annuelle pour vos fonds Profil.

RÉDUCTION DES FRAIS DU FONDS DE TITRES À REVENU FIXE PROFIL

Les frais suivants, qui sont payés par le Fonds, seront réduits de 0,20 % :

- Les frais de conseil annuels du Fonds de titres à revenu fixe Profil seront réduits à 0,05 %
- Le maximum des frais d'administration annuels sera maintenant établi à 0,05 %

CHANGEMENTS AU BARÈME DE FRAIS DE CONSEIL DU PROGRAMME POUR LE COMPTE [PLAN_SYS_NUM]

Nous allons mettre en place un nouveau barème de frais de conseil du programme établissant de nouveaux taux et paliers de tarification le ou vers le 1^{er} mars 2019. Les tableaux ci-dessous présentent votre barème actuel et votre nouveau barème pour les frais de conseil.

BARÈME DE FRAIS DE CONSEIL DU PROGRAMME ACTUEL

Frais de conseil du programme selon l'actif du ménage		
Fonds Profil	Moins de 1 000 000 \$	1 000 000 \$ ou plus
Catégorie Marché monétaire canadien Investors	0,40 %	0,40 %
Fonds à revenu fixe Profil	1,05 %	0,85 %
Tous les autres Fonds Profil	1,80 %	1,60 %

NOUVEAU BARÈME DE FRAIS DE CONSEIL DU PROGRAMME

Frais de conseil du programme selon l'actif du ménage						
Fonds Profil	Moins de 250 000 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ à 999 999 \$	1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	5 000 000 \$ ou plus
Catégorie Marché monétaire canadien Investors	X,XX %	X,XX %	X,XX %	X,XX %	X,XX %	X,XX %
Tous les autres Fonds Profil	X,XX %	X,XX %	X,XX %	X,XX %	X,XX %	X,XX %

Des taxes s'appliquent aux frais de conseil du programme Profil. Veuillez consulter un conseiller fiscal au sujet de l'incidence fiscale et de la déductibilité des frais de conseil du programme.

Merci d'avoir choisi IG Gestion privée de patrimoine. Notre relation avec vous nous importe beaucoup et nous continuerons à multiplier les efforts pour vous permettre d'atteindre vos objectifs. Si vous avez des questions au sujet de ces renseignements ou de votre plan personnel de placements, veuillez communiquer avec votre conseiller IG.

Cordialement,



JON KILFOYLE

Vice-président principal, Placements IG

Tout investissement dans un fonds de placement et l'utilisation du programme de gestion de l'actif Profil^{MC} peuvent donner lieu à des commissions ainsi qu'à des frais. Vous êtes prié de lire le prospectus et de consulter un conseiller IG avant d'investir. Les fonds de placement ne sont pas des placements garantis, les valeurs fluctuent régulièrement et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Le service de répartition de l'actif Profil est un programme de gestion de l'actif destiné aux clients ayant un actif minimum de 250 000 \$ dans le programme Profil.

^{MC} Les marques de commerce, y compris celle de IG Gestion privée de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.